

Cinq faits à connaître sur l'enseignement privé

1. Les écoles privées subventionnées ne sont pas des entreprises privées

La très grande majorité des écoles privées, contrairement à ce que l'appellation privée laisse croire, sont en fait des organismes à but non lucratif (OBNL) qui appartiennent à la communauté. Certains sont des coopératives de parents ou de travailleurs.

Tout l'argent que reçoit l'école privée subventionnée, que ce soit du gouvernement, des parents ou d'autres sources, doit être investi dans sa mission éducative.

Il existe aussi au Québec des écoles privées non subventionnées, qui ne reçoivent aucun montant du gouvernement. La plupart des écoles non subventionnées sont également des organismes à but non lucratif.

2. Les écoles privées subventionnées ne sont pas subventionnées à 60 %

Les écoles privées subventionnées reçoivent 60 % de ce que les écoles publiques reçoivent du gouvernement du Québec pour un élève régulier. Elles ne touchent pas un sou de l'argent des taxes scolaires. De plus, elles sont responsables de fournir les bâtiments et installations pour accueillir leurs élèves.

Un élève régulier qui fréquente l'école privée coûte aux contribuables 38 % de ce que coûte un élève qui fréquente l'école publique.

3. L'école privée fait économiser 800 millions \$ par année aux contribuables québécois.

Environ 12 % des élèves du Québec fréquentent l'école privée. Si tous ces élèves migraient vers l'école publique, il en coûterait 800 millions \$ par année aux contribuables québécois, sans compter les dépenses engendrées par la construction ou l'achat de bâtiment pour scolariser ces élèves qui viendraient grossir la dette du Québec.

4. Le modèle de l'école privée québécoise est loin d'être unique

Certains états subventionnent l'école privée à 100 %. C'est le cas notamment de la Suède, de la Belgique, du Royaume-Uni et des Pays-Bas. On trouve aussi aux États-Unis des Charter Schools qui sont des écoles autonomes gratuites. La France subventionne l'école privée à 90 %, le Danemark à 80 %, l'Alberta à 60 % et le Manitoba à 50 %. En Colombie-Britannique, cela varie de 30 à 50 %. En Ontario, les écoles catholiques sont subventionnées à 100 %.

Source [OCDE : Regard sur l'éducation 2014](#)

5. Les écoles privées accueillent des élèves qui doivent composer avec des troubles d'apprentissage

L'école privée n'est pas réservée aux élèves qui ont de la difficulté à l'école. Les écoles privées québécoises accueillent des élèves qui ont des plans d'intervention et elles ont développé différentes mesures pour amener ces élèves à la réussite scolaire.

Par ailleurs, un nombre croissant d'écoles privées offrent maintenant des programmes faits sur mesure pour ces élèves. Les élèves qui sont inscrits à ces programmes reçoivent un soutien particulier afin d'être bien outillés pour surmonter leurs difficultés.

Si votre enfant a besoin de soutien particulier pour réussir à l'école, informez-vous auprès des écoles privées de votre région pour connaître les programmes et les mesures offertes.